



58 Elizabeth II
A.D. 2009
Canada

Journals of the Senate

(Unrevised)

2nd Session, 40th Parliament

N^o 34

Tuesday, May 12, 2009

2:00 p.m.

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

Journaux du Sénat

(Non révisé)

2^e session, 40^e législature

Le mardi 12 mai 2009

14 heures

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams	Cordy
Andreychuk	Cowan
Angus	Dawson
Atkins	Day
Bacon	Di Nino
Baker	Dickson
Banks	Downe
Brazeau	Duffy
Brown	Dyck
Bryden	Eaton
Callbeck	Eggleton
Campbell	Eyton
Carstairs	Fairbairn
Champagne	Fortin-Duplessis
Chaput	Fox
Comeau	Fraser
Cook	Furey
Corbin	Gerstein

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams	Cordy
Andreychuk	Cowan
Angus	Dawson
Atkins	Day
Bacon	Di Nino
Baker	Dickson
Banks	Downe
Brazeau	Duffy
Brown	Dyck
Bryden	Eaton
Callbeck	Eggleton
Campbell	Eyton
Carstairs	Fairbairn
Champagne	Fortin-Duplessis
Chaput	Fox
Comeau	Fraser
Cook	Furey
Corbin	Gerstein

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Grafstein	Meighen	Rivest
Hervieux-Payette	Mercer	Robichaud
Housakos	Milne	Rompkey
Hublely	Mitchell	St. Germain
Jaffer	Mockler	Segal
Joyal	Moore	Sibbeston
Kenny	Munson	Smith
Keon	Nancy Ruth	Spivak
Kinsella	Nolin	Stollery
Lang	Oliver	Stratton
Lapointe	Pépin	Tkachuk
LeBreton	Peterson	Wallace
Losier-Cool	Poulin (Charette)	Wallin
MacDonald	Poy	Zimmer
Mahovlich	Prud'homme	
Manning	Raine	
Massicotte	Ringuette	
McCoy	Rivard	

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Grafstein	Meighen	Rivest
Hervieux-Payette	Mercer	Robichaud
Housakos	Milne	Rompkey
Hublely	Mitchell	St. Germain
Jaffer	Mockler	Segal
Joyal	Moore	Sibbeston
Kenny	Munson	Smith
Keon	Nancy Ruth	Spivak
Kinsella	Nolin	Stollery
Lang	Oliver	Stratton
Lapointe	Pépin	Tkachuk
LeBreton	Peterson	Wallace
Losier-Cool	Poulin (Charette)	Wallin
MacDonald	Poy	Zimmer
Mahovlich	Prud'homme	
Manning	Raine	
Massicotte	Ringuette	
McCoy	Rivard	

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**Tabling of Documents**

The Honourable Senator Comeau tabled the following:

Certificate of Nomination and biographical notes of Karen E. Shepherd, the nominee for the position of Commissioner of Lobbying.—Sessional Paper No. 2/40-366.

○ ○ ○

The Honourable the Speaker tabled the following:

The 2009 Spring Reports of the Auditor General of Canada to the House of Commons, pursuant to the *Auditor General Act*, R.S.C. 1985, c. A-17, sbs. 7(5), and of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development to the House of Commons, pursuant to the *Auditor General Act*, R.S.C. 1985, c. A-17, sbs. 23(5) together with an Addendum containing copies of Environmental Petitions received between July 1, 2008 and December 31, 2008.—Sessional Paper No. 2/40-367.

Presentation of Reports from Standing or Special Committees

The Honourable Senator Oliver, Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, presented its third report (*amendments to the Rules of the Senate—questions of privilege*).

(*The report is printed as an appendix at pages 669-673.*)

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Brown, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Introduction and First Reading of Government Bills

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-18, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, to validate certain calculations and to amend other Acts, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt de documents**

L'honorable sénateur Comeau dépose sur le bureau ce qui suit :

Certificat de nomination et notes biographiques de Karen E. Shepherd, candidate proposée au poste de commissaire au lobbying.—Document parlementaire n° 2/40-366.

○ ○ ○

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Les rapports du printemps 2009 de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, L.R.C., 1985, ch. A-17, par. 7(5), et du commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada à la Chambre des communes, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, L.R.C. 1985, ch. A-17, par. 23(5), ainsi qu'un addenda renfermant des copies des pétitions en matière d'environnement reçues entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 décembre 2008.—Document parlementaire n° 2/40-367.

Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux

L'honorable sénateur Oliver, président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, présente le troisième rapport de ce comité (*modifications au Règlement du Sénat—questions de privilège*).

(*Le rapport est imprimé en annexe aux pages 669 à 673.*)

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Brown, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Introduction et première lecture de projets de loi émanant du gouvernement

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, validant certains calculs et modifiant d'autres lois, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*With leave,
The Senate reverted to **Tabling of Documents.***

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Callbeck tabled the following:

Legal Opinion given by the Heenan Blaikie law firm on December 4, 2008 regarding proposed amendments to the *Canada Pension Plan* for retroactivity of retirement and survivor pensions (Bill S-234).—Sessional Paper No. 2/40-368S.

Introduction and First Reading of Senate Public Bills

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., presented a Bill S-235, An Act to provide the means to rationalize the governance of Canadian businesses during the period of national emergency resulting from the global financial crisis that is undermining Canada's economic stability.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Banks, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

SPEAKER'S RULING

On May 6, at the end of Question Period, Senator Poulin rose on a point of order respecting a senator's statement made earlier in the sitting. She felt that it had been excessively partisan. While recognizing that senators have party affiliations, Senator Poulin referred to rule 22(4) in urging that Senators' Statements be used to raise issues of general public interest, including outstanding accomplishments by Canadians.

In response, Senator Comeau suggested that the statement had been broadly in line with others made recently, reflecting the undeniable fact that the Senate is a political forum. Several other senators then spoke on both sides of the matter before the Chair took the issue under advisement.

Honourable senators, the conduct and the substance of Senators' Statements have been explored in several recent rulings. The issue of order and decorum during Question Period, which is also relevant to this subject, has also been addressed on a number of occasions.

Under rule 22(4) senators can, "without notice, raise matters they consider need to be brought to the urgent attention of the Senate ... which are of public consequence and for which the rules and practices of the Senate provide no immediate means of bringing ... to the attention of the Senate." The rule makes clear that, in making a statement, "a Senator shall not anticipate consideration of any Order of the Day and shall be bound by the usual rules governing the propriety of debate. Matters raised during this period shall not be subject to debate."

*Avec permission,
Le Sénat revient au **Dépôt de documents.***

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Callbeck dépose sur le bureau ce qui suit :

Avis juridique du cabinet d'avocats Heenan Blaikie du 4 décembre 2008 sur les modifications proposées au *Régime de pensions du Canada* concernant le versement rétroactif d'une pension de retraite ou de survivant (projet de loi S-234).—Document parlementaire n° 2/40-368S.

Introduction et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P., présente un projet de loi S-235, Loi prévoyant des moyens pour rationaliser la gestion interne des entreprises commerciales canadiennes durant la période d'urgence nationale résultant de la crise financière mondiale qui porte atteinte à la stabilité économique du Canada.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Banks, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le 6 mai, à la fin de la période des questions, le sénateur Poulin a invoqué le Règlement à propos d'une déclaration faite par un sénateur plus tôt, au cours de la séance. Elle trouvait cette déclaration extrêmement partisane. Tout en reconnaissant que les sénateurs sont affiliés à des partis, le sénateur Poulin a renvoyé à l'article 22(4) du Règlement et réclaté que les déclarations de sénateurs se rapportent à des questions d'intérêt public, notamment des réalisations exceptionnelles de Canadiens.

Le sénateur Comeau a alors soutenu que cette déclaration allait dans le sens de certaines déclarations faites récemment, signe que le Sénat est indéniablement une tribune politique. Plusieurs autres sénateurs ont parlé en faveur de la question ou contre, et le Président a déclaré qu'il prenait la question en délibéré.

Honorable sénateurs, la conduite et la teneur des déclarations de sénateurs ont été examinées dans plusieurs décisions, récemment. Une question connexe, l'ordre et le décorum durant la période des questions, a également été abordée à diverses occasions.

Aux termes de l'article 22(4) du Règlement, les sénateurs peuvent, « sans préavis, soulever des questions qu'ils jugent urgent de porter à l'attention du Sénat [...] des questions d'intérêt public auxquelles le Règlement et les pratiques du Sénat ne permettent pas d'accorder une attention immédiate ». Cet article est clair : dans ces déclarations, « les sénateurs ne doivent pas anticiper sur l'étude d'une question à l'ordre du jour, et ils restent liés par les règles habituelles qui régissent la pertinence du débat. Les questions abordées au cours de cette période ne sont pas sujettes à débat ».

Since Senators' Statements is a time-limited portion of the sitting, practice has been to avoid points of order at this stage. Therefore, as noted in a ruling of May 7, 2008, "Senators must, usually, rely on their own understanding of the appropriate matters for statements. This is evident from the rule itself, which states that Senators may raise matters that 'they consider' to be urgent."

While honourable senators have considerable freedom in framing their statements, they should always be guided by the customs and the practices that we value and that contribute to the distinctive atmosphere of this house. The tradition here is that senators themselves are to a great extent responsible for maintaining order. In practice, the Senate is largely self-regulating, and Speakers have been careful not to be too interventionist.

Precisely because the Senate operates in this way, it functions best when business proceeds in a courteous and dignified manner appropriate to the chamber of sober second thought. I again emphasize this point, and again urge all honourable senators to reflect on the manner in which we conduct ourselves. Let us preserve the useful exchange of ideas that has been the tradition and indeed distinguishing feature of this institution. We can contribute to this goal by avoiding deliberately provocative remarks, thus better serving all honourable senators.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Lang, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, for the second reading of Bill C-3, An Act to amend the Arctic Waters Pollution Prevention Act.

After debate,

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Second reading of Bill C-11, An Act to promote safety and security with respect to human pathogens and toxins.

The Honourable Senator Eaton moved, seconded by the Honourable Senator Gerstein, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Comme l'étape des déclarations de sénateurs a une durée limitée, on a évité d'invoquer le Règlement durant cette partie de la séance. Comme l'indiquait une décision rendue le 7 mai 2008, « les sénateurs doivent, dans une large mesure, s'en remettre à leur jugement pour savoir s'il convient d'aborder certaines questions dans leurs déclarations. C'est ce qui ressort de cette disposition du Règlement qui dit que les sénateurs peuvent soulever des questions « qu'ils jugent » urgent de porter à l'attention du Sénat. ».

Même si les honorables sénateurs jouissent d'une grande latitude pour la présentation de leurs déclarations, ils devraient toujours s'en remettre aux coutumes et aux pratiques en vigueur qui contribuent à l'ambiance distinctive de cette Chambre. La tradition veut que les sénateurs soient, en grande partie, responsables du maintien de l'ordre. Dans les faits, le Sénat s'autorégule, dans une vaste mesure, et les Présidents se gardent de trop intervenir.

C'est pourquoi le Sénat fonctionne mieux lorsque ses travaux se déroulent de façon courtoise et digne, comme il convient à cette Chambre de second examen objectif. Je souligne encore une fois ce point, et j'invite tous les honorables sénateurs à réfléchir à la manière dont nous nous comportons. Préservons l'échange d'idées si utile qui fait partie de la tradition et qui caractérise cette institution. Tendons vers cet objectif en évitant les remarques qui visent clairement à provoquer, et nous ne nous en porterons que mieux.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.

Après débat,

L'honorable sénateur Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Milne, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Deuxième lecture du projet de loi C-11, Loi visant à promouvoir la sûreté des agents pathogènes humains et des toxines.

L'honorable sénateur Eaton propose, appuyée par l'honorable sénateur Gerstein, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Milne, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Orders No. 3 to 6 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees

Consideration of the third report of the Standing Senate Committee on Transport and Communications (Bill C-9, An Act to amend the Transportation of Dangerous Goods Act, 1992, with an amendment), presented in the Senate on May 7, 2009.

The Honourable Senator Wallace moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that the report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Wallace moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that the bill, as amended, be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Orders No. 1 to 8 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Pépin, for the second reading of Bill S-201, An Act to amend the Library and Archives of Canada Act (National Portrait Gallery).

After debate,
The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Nancy Ruth, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 10 to 21 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Moore, seconded by the Honourable Senator Day, for the second reading of Bill S-224, An Act to amend the Canada Elections Act and the Parliament of Canada Act (vacancies);

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Nancy Ruth, that Bill S-224 be not now read a second time but that the subject matter thereof be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs;

That the committee report back no later than September 22, 2009; and

Les articles n^{os} 3 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités

Étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications (projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses, avec un amendement), présenté au Sénat le 7 mai 2009.

L'honorable sénateur Wallace propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Wallace propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que le projet de loi, tel que modifié, soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Les articles n^{os} 1 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Pépin, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (Musée national du portrait).

Après débat,
L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Nancy Ruth, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 10 à 21 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moore, appuyée par l'honorable sénateur Day, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-224, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur le Parlement du Canada (sièges vacants);

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Segal, appuyée par l'honorable sénateur Nancy Ruth, que le projet de loi S-224 ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois mais que la teneur en soit renvoyée au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles;

Que le comité dépose son rapport au plus tard le 22 septembre 2009;

That the Order to resume debate on the motion for the second reading of the bill not appear on the *Order Paper and Notice Paper* until the committee has tabled its report on the subject matter of the bill.

After debate,

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Baker, P.C., that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C., for the second reading of Bill S-214, An Act to regulate securities and to provide for a single securities commission for Canada.

After debate,

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Reports of Committees

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Rompkey, P.C., seconded by the Honourable Senator Fraser, that the second report of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans entitled *Rising to the Arctic Challenge: Report on the Canadian Coast Guard*, deposited with the Clerk of the Senate on May 4, 2009, be adopted and that, pursuant to rule 131(2), the Senate request a complete and detailed response from the government, with the Minister of Fisheries and Oceans, the Minister of Transport, the Minister of Foreign Affairs and International Trade, the Minister of Indian and Northern Affairs, and the Minister of National Defence being identified as ministers responsible for responding to the report.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Consideration of the third report of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans (*budget—study on the evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans—power to hire staff and travel*) presented in the Senate on May 7, 2009.

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Munson, that the report be adopted.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Que l'ordre pour la reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi n'apparaisse pas au *Feuilleton et Feuilleton des avis* jusqu'à ce que le comité ait déposé son rapport sur la teneur du projet de loi.

Après débat,

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Baker, C.P., que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-214, Loi réglementant les valeurs mobilières et constituant une seule commission des valeurs mobilières pour l'ensemble du Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Rapports de comités

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rompkey, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Fraser, que le deuxième rapport du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans intitulé *Relever le défi dans l'Arctique : Rapport sur la garde côtière canadienne*, déposé auprès du greffier du Sénat le 4 mai 2009, soit adopté et que, conformément à l'article 131(2) du Règlement, le Sénat demande une réponse complète et détaillée du gouvernement, le ministre des Pêches et des Océans, le ministre des Transports, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de la Défense nationale étant désignés ministres chargés de répondre à ce rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans (*budget—étude sur le cadre stratégique en évolution pour la gestion des pêches et des océans du Canada—autorisation d'embaucher du personnel et de se déplacer*), présenté au Sénat le 7 mai 2009.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Munson, que le rapport soit adopté.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Consideration of the sixth report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade (*budget—study on China, India and Russia*) presented in the Senate on May 7, 2009.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Consideration of the seventh report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade (*budget—study on foreign relations in general*) presented in the Senate on May 7, 2009.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Oliver, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Consideration of the second report of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry (*budget—study on the current state and future of Canada's forest sector—power to hire staff*) presented in the Senate on May 7, 2009.

The Honourable Senator Fairbairn, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Consideration of the third report of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry (*budget—study on the current state and future of agriculture and agri-food in Canada—power to hire staff*) presented in the Senate on May 7, 2009.

The Honourable Senator Fairbairn, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Grafstein, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Order No. 8 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Consideration of the third report of the Standing Senate Committee on National Security and Defence (*budget—study on the national security policy—power to hire staff and travel*) presented in the Senate on May 7, 2009.

The Honourable Senator Kenny moved, seconded by the Honourable Senator Banks, that the report be adopted.

After debate,

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Étude du sixième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (*budget—étude sur la Chine, l'Inde et la Russie*), présenté au Sénat le 7 mai 2009.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Étude du septième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (*budget—étude sur les affaires étrangères en général*), présenté au Sénat le 7 mai 2009.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Étude du deuxième rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (*budget—étude sur l'état actuel et les perspectives d'avenir du secteur forestier au Canada—autorisation d'embaucher du personnel*), présenté au Sénat le 7 mai 2009.

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P., que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (*budget—étude sur l'état actuel et les perspectives d'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada—autorisation d'embaucher du personnel*), présenté au Sénat le 7 mai 2009.

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Grafstein, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n° 8 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (*budget—étude sur la politique de sécurité nationale—autorisation d'embaucher du personnel et de se déplacer*), présenté au Sénat le 7 mai 2009.

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks, que le rapport soit adopté.

Après débat,

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Resuming debate on the consideration of the fifth report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, entitled: *Equal Justice: Reforming Canada's System of Courts Martial*, tabled in the Senate on May 5, 2009.

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 11 and 12 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Consideration of the second report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (*amendments to the Rules of the Senate—reinstatement of bills from the previous session of the same Parliament*) presented in the Senate on March 11, 2009.

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Brown, that the report be adopted.

After debate,

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Other

Orders No. 50 (motion), 19 (inquiry), 28, 44 (motions), 13, 15 (inquiries), 49, 57, 6, 51 and 13 (motions) were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Cochrane:

That the Senate approve in principle the installation of equipment necessary to the broadcast quality audio-visual recording of its proceedings and other approved events in the Senate Chamber and in no fewer than four rooms ordinarily used for meetings by committees of the Senate;

That for the purposes set out in the following paragraph, public proceedings of the Senate and of its Committees be recorded by this equipment, subject to policies, practices and guidelines approved from time to time by the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (“the Committee”);

That selected and packaged proceedings categorized according to subjects of interest be prepared and made available for use by any television broadcaster or distributor of audio-visual programmes, subject to the terms specified in any current or future agreements between the Senate and that broadcaster or distributor;

That such selected proceedings also be made available on demand to the public on the Parliamentary Internet;

Reprise du débat sur l'étude du cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, intitulé *Une justice égale : réformer le système canadien de cours martiales*, déposé au Sénat le 5 mai 2009.

L'honorable sénateur Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 11 et 12 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Étude du deuxième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*modifications au Règlement du Sénat—rétablissement des projets de loi de la session précédente d'une même législature*), présenté au Sénat le 11 mars 2009.

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Brown, que le rapport soit adopté.

Après débat,

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Autres

Les articles n^o 50 (motion), 19 (interpellation), 28, 44 (motions), 13, 15 (interpellations), 49, 57, 6, 51 et 13 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Segal, appuyée par l'honorable sénateur Cochrane,

Que, le Sénat approuve en principe l'installation de l'équipement nécessaire pour l'enregistrement audiovisuel de qualité radiodiffusion de ses délibérations et d'autres événements approuvés se déroulant dans la salle du Sénat et dans au moins quatre salles normalement utilisées par des comités du Sénat;

Que, pour les fins énoncées au paragraphe suivant, les délibérations publiques du Sénat et de ses comités soient enregistrées au moyen de cet équipement, sous réserve des politiques, pratiques et lignes directrices approuvées périodiquement par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (« le comité »);

Que des délibérations choisies et regroupées par sujet d'intérêt soient préparées et mises à la disposition de tout télédiffuseur ou distributeur de programmes audiovisuels, sous réserve des conditions énoncées dans tout accord actuel ou futur entre le Sénat et le télédiffuseur ou distributeur en question;

Que, sur demande, les délibérations choisies soient aussi mises à la disposition du public sur le site Internet du Parlement;

That the Senate engage by contract a producer who shall, subject only to the direction of that Committee, make the determination of the programme content of the selected and categorized proceedings of the Senate and of its committees;

That equipment and personnel necessary for the expert selection, preparation and categorization of broadcast-quality proceedings be secured for these purposes; and

That the Committee be instructed to take measures necessary to the implementation of this motion.

After debate,

The Honourable Senator Duffy moved, seconded by the Honourable Senator Prud'homme, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 12, 2, 10 (inquiries), 46 (motion), 1 (inquiry), 42, 10 (motions), 6, 8 (inquiries), 23, 7, 8, 9 and 25 (motions) were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Champagne, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Eaton:

That the Senate unanimously urge the two Ministers responsible for the Olympic and Paralympic Games to do everything in their power to make VANOC and the Broadcasting Consortium quickly reach an agreement that will ensure the broadcasting of the 2010 Paralympic Games in Vancouver and Whistler.

After debate,

The Honourable Senator Fairbairn, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Carstairs, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report of the Canada Post Corporation, together with the Auditor General's Report, for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/40-361.

Summaries of the Corporate Plan for the period 2008-2009 to 2012-2013 and of the Operating and Capital Budgets for 2008-2009 of the Blue Water Bridge Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/40-362.

Que le Sénat engage à contrat un producteur qui, uniquement sous la direction du comité, décidera des délibérations choisies et classées du Sénat et de ses comités qui seront retenues aux fins des émissions;

Que l'on se dote à ces fins de l'équipement et du personnel requis pour choisir, préparer et classer les délibérations de qualité radiodiffusion;

Que le comité soit chargé de prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre cette motion.

Après débat,

L'honorable sénateur Duffy propose, appuyé par l'honorable sénateur Prud'homme, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 12, 2, 10 (interpellations), 46 (motion), 1 (interpellation), 42, 10 (motions), 6, 8 (interpellations), 23, 7, 8, 9 et 25 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Champagne, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Eaton,

Que le Sénat fasse l'unanimité pour encourager les deux ministres responsables des Jeux Olympiques et paralympiques à faire tout en leur pouvoir pour enjoindre le COVAN et le Consortium des diffuseurs à en venir rapidement à une entente pour assurer la diffusion des Jeux paralympiques de 2010 à Vancouver et Whistler.

Après débat,

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Carstairs, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport de la Société canadienne des postes, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Doc. parl. n^o 2/40-361.

Sommaires du plan d'entreprise de 2008-2009 à 2012-2013 et des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2008-2009 de l'Administration du pont Blue Water, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Doc. parl. n^o 2/40-362.

Report of the Federal Bridge Corporation Limited, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2008, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs 150(1).—Sessional Paper No. 2/40-363.

Report of the Great Lakes Pilotage Authority, together with the Auditor General's Report, for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/40-364.

Report of the Canada Deposit Insurance Corporation for the fiscal year ended March 31, 2009, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/40-365.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Nancy Ruth:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 4:38 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The Honourable Senator Massicotte replaced the Honourable Senator Dawson (*May 12, 2009*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Massicotte (*May 11, 2009*).

Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade

The Honourable Senator Massicotte replaced the Honourable Senator Mahovlich (*May 12, 2009*).

The Honourable Senator Zimmer replaced the Honourable Senator De Bané, P.C. (*May 11, 2009*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The Honourable Senator Adams replaced the Honourable Senator Pépin (*May 7, 2009*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Bryden replaced the Honourable Senator Rompkey, P.C. (*May 7, 2009*).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Wallin (*May 12, 2009*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Gerstein (*May 11, 2009*).

Rapport de la Société des ponts fédéraux Limitée, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Doc. parl. n° 2/40-363.

Rapport de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Doc. parl. n° 2/40-364.

Rapport de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Doc. parl. n° 2/40-365.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Nancy Ruth,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 16 h 38 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

L'honorable sénateur Massicotte remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 12 mai 2009*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Massicotte (*le 11 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

L'honorable sénateur Massicotte a remplacé l'honorable sénateur Mahovlich (*le 12 mai 2009*).

L'honorable sénateur Zimmer a remplacé l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 11 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénateur Adams a remplacé l'honorable sénateur Pépin (*le 7 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénateur Bryden a remplacé l'honorable sénateur Rompkey, C.P. (*le 7 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Wallin (*le 12 mai 2009*).

L'honorable sénateur Wallin a remplacé l'honorable sénateur Gerstein (*le 11 mai 2009*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Zimmer (*May 11, 2009*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The Honourable Senator Keon replaced the Honourable Senator Stratton (*May 12, 2009*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Keon (*May 12, 2009*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Martin (*May 11, 2009*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Zimmer (*le 11 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénateur Keon a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 12 mai 2009*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Keon (*le 12 mai 2009*).

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 11 mai 2009*).

APPENDIX
(see p. 659)

Tuesday, May 12, 2009

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

THIRD REPORT

Pursuant to Rule 86(1)(f)(i), your committee is pleased to report as follows:

1. On October 26, 2006, during the First Session of the Thirty-ninth Parliament, the Speaker gave a ruling dealing with the process for raising questions of privilege. He noted three aspects of the Senate's procedures which could be clarified. First, he considered the level of information required in the written and oral notices to raise a question of privilege under rule 43 and concluded that the notice should clearly identify the issue to be raised as a question of privilege. Second, the Speaker invited your committee to examine the inconsistency between rules 43 and 59(10) as to notice for questions of privilege. While the former requires that a question of privilege be preceded by a written and an oral notice, the latter provides that notice is not necessary for raising a question of privilege. Third, the Speaker invited your committee to examine ways in which the rules might more clearly delineate the periods when questions of privilege and points of order cannot be raised.

2. On April 18, 2007, your committee presented its fourth report of the First Session of the Thirty-ninth Parliament which recommended amendments to the *Rules of the Senate* with respect to the procedural matters raised by the Speaker. This report was still on the *Order Paper* when the session was prorogued. Presented again in the Second Session as the Third Report, it remained on the *Order Paper* until the dissolution of the Thirty-ninth Parliament.

3. In a ruling given on March 31, 2009, the Speaker raised once more the inconsistency between rules 43 and 59(10). He again called upon your committee to look into the matter.

4. In another ruling, given on April 21, 2009, the Speaker provided an interpretation of rules 43 and 59(10), aimed at reconciling these two inconsistent provisions. He stated that "[u]nless the Senate makes a deliberate decision to change rule 43, rule 59(10) will only remain available for questions of privilege that arise out of circumstances that prevent a senator from providing notices required under rule 43."

5. After reviewing the Speaker's rulings and examining the issues, your committee believes that the following amendments should be made to the *Rules of the Senate*:

- With respect to either written or oral notice to be given by a senator wishing to raise a question of privilege, your committee agrees that it should provide some detail, indicating the nature of the issue to be raised.

ANNEXE
(voir p. 659)

Le mardi 12 mai 2009

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au sous-alinéa 86(1)f(i) du Règlement, le comité est heureux de présenter le rapport suivant :

1. Le 26 octobre 2006, au cours de la première session de la trente-neuvième législature, le Président a rendu une décision sur la façon de procéder pour soulever les questions de privilège. Il a relevé trois aspects des procédures du Sénat qui pourraient être clarifiés. Premièrement, il a examiné la mesure dans laquelle les avis de questions de privilège présentés oralement et par écrit en vertu de l'article 43 devaient être détaillés et il a conclu que l'avis devrait indiquer clairement l'objet de la question de privilège. Deuxièmement, il a invité le comité à examiner le manque de cohérence entre l'article 43 et le paragraphe 59(10) du Règlement en ce qui concerne les avis de questions de privilège. Tandis que l'article 43 exige que la question de privilège soit précédée d'un avis écrit et oral, le paragraphe 59(10) stipule qu'aucun avis n'est nécessaire. Troisièmement, le Président a invité le comité à envisager des moyens d'indiquer plus clairement, dans le Règlement, les périodes où il ne convient pas de soulever des questions de privilège ou d'invoquer le Règlement.

2. Le 18 avril 2007, le comité a présenté son quatrième rapport de la première session de la trente-neuvième législature, qui recommandait des modifications au *Règlement du Sénat* relativement aux questions de procédure abordées par le Président. Ce rapport figurait toujours au *Feuilleton* quand la première session a été prorogée. Présenté de nouveau à la deuxième session en tant que troisième rapport du comité, il est demeuré au *Feuilleton* jusqu'à la dissolution de la trente-neuvième législature.

3. Dans une décision rendue le 31 mars 2009, le Président a soulevé une fois de plus l'incohérence entre l'article 43 et le paragraphe 59(10) et a demandé de nouveau au comité d'étudier la question.

4. Dans une autre décision rendue le 21 avril 2009, le Président a donné une interprétation de l'article 43 et du paragraphe 59(10) qui visait à réconcilier ces deux dispositions. À moins que le Sénat ne décide délibérément de modifier l'article 43, a-t-il dit, le paragraphe 59(10) « ne pourra être utilisé que pour les questions de privilège qui surviennent dans des circonstances où un sénateur ne peut donner les avis requis conformément à l'article 43 ».

5. Après avoir pris en considération les décisions du Président et après avoir examiné les questions, le comité croit que les modifications suivantes devraient être apportées au *Règlement du Sénat* :

- En ce qui concerne l'avis écrit ou oral que doit donner un sénateur qui veut soulever une question de privilège, le comité reconnaît que cet avis devrait contenir suffisamment de détails pour donner une idée de la nature de la question qui sera soulevée.

- Rule 59(10) allows a question of privilege to be raised without notice. As the Speaker explained in his rulings, this is linked to the pre-1991 provisions of the *Rules of the Senate* and should have been reviewed as a consequence of the amendments adopted at that time. While rule 59(10) should be maintained, so as to allow questions of privilege raised after the deadline for written notice under rule 43 or during a sitting of the Senate to be dealt with, your committee believes that it would be helpful to link the provision more directly to rule 43, and to clarify how they relate to one another.

Your committee therefore proposes changes to allow for an oral notice to be given during Senators' Statements for questions of privilege that arose after the deadline for giving a written notice. If a question of privilege arises during a sitting of the Senate, it can be raised immediately, although in some cases the Speaker may direct that consideration be deferred until later in the sitting.

For all questions of privilege raised up to the end of Delayed Answers, a block of up to thirty minutes would be provided for their consideration. In most cases this would likely suffice to deal with such issues. If, however, these matters were not disposed of, further consideration would be deferred until the earlier of the end of Orders of the Day or 8:00 p.m. (noon on Friday). This proposal seeks to strike a balance between allowing the Senate to deal with questions of privilege in an expeditious manner, recognizing their importance, while not unduly delaying the start of Orders of the Day.

A question of privilege raised during Orders of the Day would be dealt with immediately, unless the Speaker directs that consideration be deferred, in which case the matter would be taken up again at the earlier of the end of the Orders of the Day or 8:00 p.m. (noon on Friday). After that point in the sitting, questions of privilege would be considered immediately, without the Speaker being able to defer them.

It should be noted that in all cases when a question of privilege arises after the deadline for giving written notice, a senator would still retain the option of raising the matter at the following sitting, in which case written and oral notice under rule 43 would have to be given.

- The Speaker noted in his ruling of October 2006 that rule 23(1) prohibits points of order or questions of privilege during either the Routine of Business or Question Period. A careful reading of rule 23(6) indicates that Senators' Statements are, in fact, not part of the Routine of Business. The intent behind this rule is that the time-limited regular business of the Senate at the start of the sitting should not be unduly interrupted. Your committee agrees that the prohibition on points of order should also apply to Senators' Statements and Delayed Answers. Amendments to the Rules are proposed to make it clear that points of order related to Senators' Statements, the Routine of Business, Question Period and Delayed Answers would be dealt with in the thirty minute period following Delayed Answers, after any questions of privilege.

- Aux termes du paragraphe 59(10) du Règlement, une question de privilège peut être soulevée sans avis. Comme le Président l'a expliqué dans ses décisions, ce paragraphe se rattache aux dispositions du *Règlement du Sénat* d'avant 1991 et aurait dû être revu par suite des modifications adoptées à ce moment-là. Même s'il faudrait conserver le paragraphe 59(10) pour permettre que les questions de privilège soulevées après le délai fixé pour les avis écrits présentés en vertu de l'article 43 ou durant une séance du Sénat puissent être abordées, le comité estime qu'il serait bon de rattacher cette disposition plus directement à l'article 43 et de clarifier le lien entre les deux dispositions.

Par conséquent, le comité propose des changements afin de permettre qu'un avis oral puisse être donné pendant les déclarations de sénateurs pour les questions de privilège qui surviennent après le délai fixé pour donner un avis écrit. Si une question de privilège survient durant une séance du Sénat, cette question peut être soulevée immédiatement même si, dans certains cas, le Président peut décider qu'elle sera examinée plus tard au cours de la séance.

À la fin des réponses différées, une période maximale de trente minutes sera réservée pour l'examen de toutes les questions de privilège qui auront été soulevées jusque-là. La plupart du temps, cette période devrait suffire pour traiter ces questions. Si elles ne sont pas réglées, leur examen se poursuivra quand le Sénat aura épuisé l'ordre du jour ou à 20 heures (midi le vendredi), selon la première éventualité. Le but de cette façon de procéder est de permettre au Sénat de traiter les questions de privilège promptement, compte tenu de leur importance, tout en évitant de retarder indûment le début de l'ordre du jour.

Toute question de privilège soulevée au cours de l'ordre du jour sera étudiée immédiatement, à moins que le Président ne décide que son étude devrait être reportée à plus tard, auquel cas la question sera abordée de nouveau quand le Sénat aura épuisé l'ordre du jour ou à 20 heures (midi le vendredi), selon la première éventualité. Après ce point dans la séance, les questions de privilège seront étudiées immédiatement, sans que le Président ne puisse en reporter l'étude.

À noter que, dans tous les cas où une question de privilège survient après le délai fixé pour la présentation d'un avis écrit, un sénateur aura encore la possibilité de soulever la question à la séance suivante, auquel cas il devra donner un avis écrit et oral en vertu de l'article 43.

- Dans la décision qu'il a rendue en octobre 2006, le Président déclarait que, conformément au paragraphe 23(1) du Règlement, les rappels au Règlement ou les questions de privilège sont irrecevables à l'étape des affaires courantes ou durant la période des questions. Un examen attentif du paragraphe 23(6) du Règlement révèle que les déclarations de sénateurs ne font pas partie, en fait, des affaires courantes. L'idée, derrière cette disposition du Règlement, est de faire en sorte de ne pas interrompre indûment les travaux du Sénat qui se déroulent au début de la séance à l'intérieur d'une période limitée. Le comité estime que l'interdiction d'invoquer le Règlement devrait s'appliquer également aux déclarations de sénateurs et aux réponses différées. Des modifications du Règlement sont proposées pour établir clairement que les rappels au Règlement concernant les déclarations de sénateurs, les affaires courantes, la période des questions et les réponses différées devraient être traités dans les trente minutes suivant les réponses différées, après les questions de privilège.

6. These proposed amendments are consistent with the style of the current *Rules of the Senate*, which is cumbersome to some extent. Your committee is pleased, however, to inform the Senate that it has undertaken a revision of the Rules with the view to improve the clarity of the language in which they are expressed.

7. These proposed amendments lead to a number of consequential changes to the *Rules of the Senate*.

Your committee recommends that the *Rules of the Senate* be amended as follows:

(1) That section (1) of rule 23 be replaced with the following:

Consideration of points of order

23. (1) During Senators' Statements, the Routine of Business, Question Period and Delayed Answers, it shall not be in order to raise any point of order. Any point of order with respect to these proceedings shall be raised either after Delayed Answers, as set out in rule 43(7.3), or, in relation to any notice, when the Order is called for consideration by the Senate.

(2) That sections (2), (3), (4), (7), (8), (9), (10) and (11) of rule 43 be replaced with the following:

Failure to raise at earlier opportunity

(2) If the matter is not raised at the earliest opportunity, or at the next sitting as permitted under sections (4.1) or (4.2), the Senator raising the matter may put it on notice, but the matter cannot be proceeded with under the terms of this rule.

Written notice

(3) Except as provided in sections (4), (4.1) and (4.2), a Senator wishing to raise a question of privilege shall, at least three hours before the Senate meets for the transaction of business, give a written notice of such question to the Clerk of the Senate, clearly identifying the subject matter that will be raised as a question of privilege.

Notice for Friday

(4) Subject to sections (4.1) and (4.2), a Senator wishing to raise a question of privilege on a Friday shall, at not later than 6:00 o'clock p.m. on the immediately preceding Thursday, give a written notice of such question to the Clerk of the Senate, clearly identifying the subject matter that will be raised as a question of privilege.

Exception — Immediately before the sitting

(4.1) If a Senator becomes aware of a putative question of privilege after the time provided for giving a written notice, he or she may either raise it under this rule, without written notice, or may delay raising it until the next sitting, in which case written notice under either section (3) or (4) must be given.

6. Ces modifications proposées sont conformes au style actuel du *Règlement du Sénat* qui, dans une certaine mesure, est complexe et lourd. Votre comité est heureux, toutefois, d'informer le Sénat qu'il a entrepris une révision du *Règlement* en vue d'en améliorer le style et de le rendre plus clair.

7. Les modifications proposées entraînent un certain nombre de modifications corrélatives au *Règlement du Sénat*.

Le comité recommande que le *Règlement du Sénat* soit modifié comme suit :

(1) Que le paragraphe 23(1) du Règlement soit remplacé par ce qui suit :

Recevabilité des rappels au Règlement

23. (1) Au cours des déclarations de sénateurs, des affaires courantes, de la période des questions ou des réponses différées, les rappels au Règlement sont irrecevables. Les rappels au Règlement concernant ces délibérations doivent être soulevés soit après les réponses différées, tel que prévu au paragraphe 43(7.3) du Règlement, soit, en ce qui concerne un avis, au moment de l'appel de l'ordre du jour.

(2) Que les paragraphes 43(2), (3), (4), (7), (8), (9), (10) et (11) soient remplacés par ce qui suit :

Défaut de soulever la question à la première occasion

(2) Si la question n'est pas soulevée à la première occasion, ou à la prochaine séance comme le permettent les paragraphes (4.1) ou (4.2), le sénateur qui la soulève peut en donner avis, mais on ne peut y donner suite conformément au présent article du Règlement.

Avis écrit

(3) Sauf dans les cas prévus aux paragraphes (4), (4.1) et (4.2), le sénateur qui veut soulever une question de privilège en donne préavis par écrit au greffier du Sénat, au moins trois heures avant que le Sénat ne se réunisse, identifiant clairement le sujet qui sera soulevé à titre de question de privilège.

Avis pour le vendredi

(4) Sous réserve des paragraphes (4.1) et (4.2), un sénateur qui désire soulever une question de privilège un vendredi en donne préavis par écrit au greffier du Sénat au plus tard à 18 heures la veille, identifiant clairement le sujet qui sera soulevé à titre de question de privilège.

Exception — Immédiatement avant la séance

(4.1) Lorsqu'un sénateur prend connaissance d'une question présumée de privilège après l'heure prévue pour en donner préavis par écrit, il peut soit la soulever conformément au présent article du Règlement, sans préavis par écrit, soit la soulever à la séance suivante, auquel cas il doit en donner préavis par écrit conformément aux paragraphes (3) ou (4).

Exception — During a sitting

(4.2) With respect to a question of privilege arising during a sitting of the Senate, a Senator may either raise it immediately, without written notice, or may delay raising it until the next sitting, in which case written notice under either section (3) or (4) must be given.

Oral notice

(7) A Senator having given a notice, in accordance with section (3) or (4), or who is raising a matter under section (4.1), shall be recognized during the time provided for the consideration of “Senators’ Statements”, for the purpose of giving oral notice of the question of privilege. In doing so, the Senator shall clearly identify the subject matter that will be raised as a question of privilege and shall indicate that he or she is prepared to move a motion either calling upon the Senate to take action in relation to the matter complained of or referring the matter to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

Questions of privilege raised before Orders of the Day

(7.1) If a question of privilege is raised under section (4.2) before the start of Orders of the Day the Speaker may direct that consideration thereof be postponed until immediately after Delayed Answers.

Time not counted

(7.2) Notwithstanding any other provisions of any of these rules, the time taken to consider any question of privilege under section (7.1) shall not be counted as part of the time for Senators Statements, the Routine of Business, Question Period or Delayed Answers.

Consideration after Delayed Answers

(7.3) Immediately after Delayed Answers the Senate shall consider any question of privilege brought to its attention up to that point in the sitting, followed by any points of order to be raised under rule 23(1). The total period for the consideration of these items shall not exceed thirty minutes, after which the Speaker shall call Orders of the Day, and any questions of privilege or points of order not disposed of shall be deferred until the time provided in either section (8) or (9). In the event of more than one question of privilege or point of order, the Speaker may direct that further consideration of any or all of them be delayed until the time provided in either section (8) or (9).

Questions of privilege raised during Orders of the Day

(7.4) A question of privilege raised between the start of Orders of the Day and the time provided for in either section (8) or (9) shall be taken into consideration forthwith, unless the Speaker at any time directs that further consideration be delayed until the time provided in either section (8) or (9).

Questions of privilege raised after certain times

(7.5) A question of privilege raised after the time provided in either section (8) or (9) shall be taken into consideration forthwith.

Exception — Durant une séance

(4.2) Dans le cas d’une question de privilège qui survient durant une séance du Sénat, un sénateur peut soit la soulever immédiatement sans préavis par écrit, soit la soulever à la séance suivante, auquel cas il doit en donner préavis par écrit conformément aux paragraphes (3) ou (4).

Avis oral

(7) Le sénateur qui a donné préavis selon les paragraphes (3) ou (4), ou qui soulève une question conformément au paragraphe (4.1), a la parole au cours de la période prévue pour l’étude des « déclarations de sénateurs », afin de donner avis oral de sa question de privilège. Le sénateur identifie alors clairement le sujet qui sera soulevé à titre de question de privilège et indique qu’il est prêt à proposer une motion pour demander au Sénat de répondre à la plainte ou pour soumettre la question au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Questions de privilège soulevées avant l’ordre du jour

(7.1) Lorsqu’une question de privilège est soulevée conformément au paragraphe (4.2) avant le début de l’ordre du jour, le Président peut décider d’en reporter l’étude immédiatement après les réponses différées.

Temps non pris en compte

(7.2) Nonobstant toute autre disposition du présent Règlement, le temps consacré à l’étude d’une question de privilège soulevée conformément au paragraphe (7.1) ne compte pas dans le temps consacré aux déclarations de sénateurs, aux affaires courantes, à la période des questions ou aux réponses différées.

Étude après les réponses différées

(7.3) Immédiatement après les réponses différées, le Sénat étudie les questions de privilège portées à son attention jusqu’alors, puis les rappels au Règlement soulevés conformément au paragraphe 23(1). La durée de l’étude de toutes ces questions ne peut dépasser trente minutes. Le Président passe ensuite à l’appel de l’ordre du jour, et les questions de privilège et les rappels au Règlement dont l’étude n’est pas alors terminée sont reportés jusqu’au moment prévu aux paragraphes (8) ou (9). Dans le cas où il y a plus d’une question de privilège ou plus d’un rappel au Règlement, le Président peut décider d’en reporter un certain nombre ou la totalité au moment prévu aux paragraphes (8) ou (9).

Questions de privilège soulevées au cours de l’ordre du jour

(7.4) Une question de privilège soulevée entre le début de l’ordre du jour et le moment prévu aux paragraphes (8) ou (9) est étudiée immédiatement, à moins que le Président ne décide d’en reporter l’étude au moment prévu aux paragraphes (8) ou (9).

Questions de privilège soulevées après un certain moment

(7.5) Une question de privilège soulevée après le moment prévu aux paragraphes (8) ou (9) est étudiée immédiatement.

Time of Senate consideration

(8) Except on Friday, any question of privilege that was not disposed of during the time provided under section (7.3), or whose consideration was delayed under section (7.4), shall be taken into consideration at not later than 8:00 o'clock p.m., or immediately after the Senate has completed consideration of the Orders of the Day for that sitting, whichever comes first, to be followed by any points of order not disposed of at the time provided under section (7.3).

Senate consideration on Friday

(9) On Friday, the items identified under section (8) shall be taken up at not later than 12:00 o'clock noon or when the Senate has completed consideration of the Orders of the Day for that sitting, whichever comes first.

Order of consideration

(10) The order in which questions of privilege were first raised in the Senate shall determine the order of their consideration.

Debates to be *seriatim*

(11) Except as otherwise provided in this rule, debates on distinct questions of privilege shall be taken *seriatim*, with the debate on the first being concluded prior to the next being raised. The Speaker shall regulate the debate in accordance with the provisions of rule 18(3).

(3) That section (10) of rule 59 be replaced with the following:

59. (10) Raising a question of privilege under rule 43(4.1) or (4.2);

Respectfully submitted,

Le président

DONALD H. OLIVER

Chair

Étude de la question par le Sénat

(8) Sauf le vendredi, le Sénat commence à examiner les questions de privilège dont l'étude n'est pas terminée au moment prévu au paragraphe (7.3) ou dont l'étude a été reportée conformément au paragraphe (7.4), au plus tard à 20 heures ou immédiatement après avoir épuisé l'ordre du jour de la séance, selon la première éventualité. Il examine ensuite les rappels au Règlement dont l'étude n'est pas terminée au moment prévu au paragraphe (7.3).

Étude de la question le vendredi

(9) Le vendredi, le Sénat commence à examiner les éléments mentionnés au paragraphe (8) au plus tard à midi ou lorsqu'il a épuisé l'ordre du jour de la séance, selon la première éventualité.

Étude selon l'ordre de réception

(10) On aborde les questions de privilège dans l'ordre où elles ont été soulevées pour la première fois au Sénat.

Questions débattues à tour de rôle

(11) Sauf disposition contraire du présent article du Règlement, on débat chaque question de privilège à tour de rôle. On termine donc le débat sur la première question avant de passer à la suivante. Le Président dirige le débat conformément au paragraphe 18(3) du Règlement.

(3) Que le paragraphe 59(10) soit remplacé par ce qui suit :

59. (10) une question de privilège soulevée conformément au paragraphe 43(4.1) ou (4.2) du Règlement;

Respectueusement soumis,



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5